



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 de la Ville de Trois-Rivières seront adoptés lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle publique de l'hôtel de ville vendredi le 10 décembre 2021 à compter de 11 h 00. Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ces sujets.

Trois-Rivières, ce 1^{er} décembre 2021.

M^e Yolaine Tremblay, greffière